


**Vernehmlassung zu den Landwirtschaftlichen Zahlungsrahmen 2018-2021**  
**Consultation sur les enveloppes financières agricoles 2018-2021**  
**Consultazione sui limiti di spesa dell'agricoltura 2018-2021**

<b>Organisation / Organisation / Organizzazione</b>	Association des groupements et organisations romands de l'agriculture (AGORA)
<b>Adresse / Indirizzo</b>	Avenue des Jordils 5 Case postale 1080 1001 Lausanne
<b>Datum, Unterschrift / Date et signature / Data e firma</b>	Lausanne, le 12 février 2016 

Bitte senden Sie Ihre Stellungnahme an das Bundesamt für Landwirtschaft, Mattenhofstrasse 5, 3003 Bern oder elektronisch an [schriftgutverwaltung@blw.admin.ch](mailto:schriftgutverwaltung@blw.admin.ch).

**Sie erleichtern uns die Auswertung, wenn Sie uns Ihre Stellungnahme elektronisch als Word-Dokument zur Verfügung stellen. Vielen Dank.**

Merci d'envoyer votre prise de position, par courrier, à l'Office fédéral de l'agriculture, Mattenhofstrasse 5, 3003 Berne ou par courrier électronique à [schriftgutverwaltung@blw.admin.ch](mailto:schriftgutverwaltung@blw.admin.ch). Un envoi en format Word par courrier électronique facilitera grandement notre travail. **D'avance, merci beaucoup.**

Vi invitiamo a inoltrare i vostri pareri all'Ufficio federale dell'agricoltura, Mattenhofstrasse 5, 3003 Berna oppure all'indirizzo di posta elettronica [schriftgutverwaltung@blw.admin.ch](mailto:schriftgutverwaltung@blw.admin.ch). **Onde agevolare la valutazione dei pareri, vi invitiamo a trasmetterci elettronicamente i vostri commenti sotto forma di documento Word. Grazie.**

## Allgemeine Bemerkungen / Remarques générales / Osservazioni generali:

Tout en remerciant le Conseil fédéral pour les montants financiers accordés jusqu'à maintenant à l'agriculture suisse afin de lui permettre de remplir son mandat constitutionnel, AGORA fait volontiers part de ses remarques au sujet de l'arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2018 à 2021.

Pour commencer, nous relevons un certain nombre de points positifs dont notamment ceux-ci :

- La stabilité du système est essentielle pour permettre aux agriculteurs de gérer leur exploitation de manière durable. Le fait que le Conseil fédéral ne prévoit aucune modification de la loi sur l'agriculture pour la période 2018 – 2021 est donc à saluer et permettra aux familles paysannes de mieux digérer les nouveautés introduites avec la PA 2014 – 2017.
- La volonté du Conseil fédéral de prioriser la simplification des mesures et l'allègement de la charge administrative. Cette dernière est devenue tellement chronophage pour les exploitants qu'il est urgent d'avancer sur ce dossier.

Toutefois, nous appelons également à des corrections en vue du message au Parlement. Celles-ci devront porter sur les points suivants :

- Du fait que la loi ne sera vraisemblablement pas modifiée, les exigences posées à l'agriculture ne devraient logiquement pas être diminuées. Il n'y a donc pas de raison de modifier les montants octroyés aux différentes enveloppes par rapport au crédit-cadre 2014 – 2017. En effet, le revenu agricole ne correspond toujours pas au revenu comparable et les éventuelles diminutions liées au programme de stabilisation 2017 – 2019 n'ont pas à être anticipées puisque celui-ci fait l'objet d'une consultation séparée courant jusqu'au mois de mars 2016.
- Dans le même ordre d'idée, nous considérons que le fait d'avoir utilisé comme référence le projet de budget 2016 était extrêmement pernicieux puisqu'il n'avait pas encore été traité par les Chambres fédérales à l'époque. D'ailleurs, d'importantes corrections en faveur de l'agriculture y ont été obtenues depuis lors.
- Le fait de lier la diminution des dépenses à celle du nombre d'exploitations tout comme de calculer des montants globaux de paiements directs par exploitation ne sont pas corrects non plus. En effet, les paiements directs rétribuent des prestations réalisées sur une surface donnée et non des prestations par exploitation. Par ailleurs, chaque exploitation représente une situation particulière.
- Les diminutions prévues en matière d'améliorations structurelles et de crédits d'investissement ne donnent pas un bon signe aux agriculteurs alors qu'il serait important que ceux-ci puissent moderniser leurs outils de production. Le resserrement des délais de remboursement est, par ailleurs, dangereux pour de nombreuses exploitations. En effet, au vu de la situation économique des exploitations agricoles ainsi que de la grande incertitude liée aux conditions météorologiques, ceci pourrait les mettre en difficulté.
- Nous faisons part de grands doutes quant au modèle SWISSland et souhaiterions obtenir plus de détails sur celui-ci. Pour rappel, un revenu net des exploitations agricoles de 3,2 milliards de francs a été obtenu en 2014, qui a été considéré comme une année exceptionnelle. De leur côté, les estimations pour l'année 2015 tablent plutôt sur un revenu net des exploitations de 2,85 milliards de francs. Nous éprouvons donc de la peine à imaginer qu'une diminution des montants octroyés au secteur agricole permettrait d'atteindre en 2021 un résultat équivalent à l'excellente année 2014.
- Les trois enveloppes ne devraient à l'avenir plus être hermétiquement séparées l'une de l'autre afin de permettre que l'argent non utilisé pour l'une des mesures puisse continuer à bénéficier à l'agriculture. Le principe pourrait être le même que celui utilisé dans l'enveloppe des paiements directs en imaginant que les soldes soient basculés en fin d'année dans la contribution de transition.
- Afin d'apporter plus de flexibilité au financement des mesures, les contributions à la culture des champs devraient être transférées de l'enveloppe destinée à la promotion de la production et des ventes à celle destinée aux paiements directs.

En résumé, nous demandons au Conseil fédéral d'entendre les 10'000 paysans qui se sont réunis le 27 novembre 2015 sur la Place fédérale et de reconduire le crédit-cadre 2018 – 2021 sur les mêmes chiffres que le crédit-cadre 2014 – 2017.

**Bemerkungen zu einzelnen Kapiteln / Remarques par rapport aux différents chapitres / Osservazioni su singoli capitoli**

<b>Kapitel, Seite Chapitre, page Capitolo, pagina</b>	<b>Antrag Proposition Richiesta</b>	<b>Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni</b>
1.1, p. 7, 3 <sup>ème</sup> paragraphe	Tracer « Il convient de rappeler à cet égard [...] que celles des ménages de référence. »	Ce passage, relativisant la mauvaise situation financière de bien des familles paysannes, n'amène rien au rapport global.
2.3.1, p. 26, <i>Aspects sociaux</i>	Dans le cadre des objectifs 18 – 21, l'objectif devrait être de ne viser aucune baisse du revenu sectoriel du travail.	L'objectif doit être de créer une plus-value permettant de contrebalancer la baisse régulière du revenu du travail indirectement liée au progrès technique.
2.3.2.1, p.29, Augmentation des moyens financiers disponibles pour améliorer la compétitivité	Tracer	Au vu de la situation économique et de la grande incertitude liée aux conditions météorologiques, la réduction des délais de remboursements pourrait mettre en difficulté de nombreuses exploitations.
2.3.2.2, p. 29, Exploitation de la hausse à long terme des prix sur les marchés mondiaux en vue d'améliorer la compétitivité	Adapter	La marge de manœuvre laissée par l'OMC ne devrait pas uniquement être utilisée dans un sens. En effet, bien que la tendance à long terme semble aller vers une augmentation des prix mondiaux, des baisses à court et moyen terme se produisent régulièrement. La flexibilisation de la barrière douanière doit donc également permettre une hausse de la protection en cas de baisse des prix mondiaux.
3.1.1, p. 30 et 31	A concrétiser au niveau de l'arrêté fédéral	Il est mentionné que « <i>Comme il est prévu de poursuivre les mesures de la Politique agricole 2014-2017 durant la prochaine période quadriennale, le montant des moyens financiers devrait être du même ordre que dans l'actuelle planification financière, autrement dit correspondre aux enveloppes financières 2014-2017</i> ». Cette affirmation doit être confirmée au niveau des montants de l'arrêté fédéral.

Kapitel, Seite Chapitre, page Capitolo, pagina	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni
3.3 p.42	Si ces accords [...], la question du financement des mesures d'accompagnement <del>se poserait</del> <b>devra être réglée. Le CF garantit la transparence avant, pendant et après les différentes négociations sur ce sujet.</b>	Il ne peut y avoir de conditionnel. En cas d'ouverture du marché, la question du financement des mesures d'accompagnement doit se poser. Le monde agricole a besoin de garanties, d'études de scénarios et de transparence au niveau des discussions traitant de la politique commerciale extérieure. Le CF doit assurer une analyse indépendante de la situation future allant bien au-delà de la ligne blanche et la communiquer aux milieux agricoles avant toute négociation. Comme le montre si bien le triangle de la durabilité intégré dans le rapport (p.21), de telles négociations ne peuvent pas s'arrêter à l'aspect économique et doivent considérer avec grande attention le bien-être social et environnemental des régions rurales.
3.3.1, p. 33, <i>Tableau 3</i>	« Schoggigesetz » : 94,6 millions de francs	La décision prise par le Parlement durant la session de décembre doit être intégrée.
3.4.1.2, p. 44	Pas de réduction	Il n'est pas compréhensible de vouloir en même temps diminuer les montants en faveur des améliorations structurelles et augmenter la capacité concurrentielle des exploitations.
3.4.1.3, p. 45	Pas de réduction	Il n'est pas compréhensible de vouloir en même temps diminuer les montants en faveur des crédits d'investissement et augmenter la capacité concurrentielle des exploitations.
3.4.2.1, p. 48	Promotion de la qualité et des ventes : 70 millions de francs par année	Il n'est pas compréhensible de vouloir couper à hauteur de 5 millions de francs par année dans les aides à la promotion de la qualité et des ventes. Dans la situation actuelle liée à une forte concurrence des produits étrangers (franc fort), il faudrait au contraire accorder encore plus de moyens aux branches afin qu'elles puissent maintenir voire développer de nouveaux marchés.
3.4.3, p. 50, <i>Contributions à la sécurité de l'approvisionnement</i>	Pas de diminution budgétaire pour les contributions à la sécurité de l'approvisionnement	Le Conseil fédéral estime à la page III du condensé que « <i>les objectifs dans le domaine de la sécurité de l'approvisionnement continueront à être atteints, en dépit de la baisse des contributions.</i> » Comment peut-il arriver à cette conclusion alors qu'il annonce en page 50 avoir l'intention d'effectuer une analyse de l'efficacité de la mesure ? Enfin, du point de vue institutionnel, on peut s'étonner qu'il se base sur un Postulat non encore traité au Conseil national pour justifier cette future analyse. Tout ceci montre un a priori clair visant à effectuer des économies au niveau de ces contributions et donc sur le dos des agriculteurs.

<b>Kapitel, Seite</b> <b>Chapitre, page</b> <b>Capitolo, pagina</b>	<b>Antrag</b> <b>Proposition</b> <b>Richiesta</b>	<b>Begründung / Bemerkung</b> <b>Justification / Remarques</b> <b>Motivazione / Osservazioni</b>
3.4.3, p. 52, <i>Contributions à la biodiversité</i>	Renoncement à l'introduction du niveau de qualité 3	Dans le cadre de l'objectif visant à une simplification des mesures et de la charge administrative, l'introduction d'un niveau de qualité supplémentaire représenterait une mesure contre-productive amenant encore plus de complexité au système. En revanche, les difficultés d'exploitation liées au classement de surfaces agricoles ou d'estivage à l'inventaire fédéral doivent être compensées et ceci doit être pris sur le budget de l'Office fédéral de l'environnement.
4.3, p. 56 et 57	Corriger et donner plus de précisions	Voir remarques générales
Art. 1, let. a	Mesures destinées à améliorer les bases de production et mesures sociales : 798 millions de francs	Voir remarques générales
Art. 1, let. b	Mesures destinées à promouvoir la production et les ventes : 1'776 millions de francs	Voir remarques générales
Art. 1, let. c	Paiements directs : 11'256 millions de francs	Voir remarques générales
Art. 1, al. 2 (nouveau)	A la fin de l'année, le Conseil fédéral peut transférer à la contribution de transition les montants non utilisés pour les mesures liées aux lettres a et b, al. 1.	Au regard de la situation économique des familles paysannes, il est important que les différents montants prévus au budget leur reviennent réellement.